

LUDOTHEQUES PROJET D'ACCUEIL



COALA asbl

2014 – mise à jour 2018

1. Un projet pédagogique pour des ludothèques au centre de
 - nos valeurs
 - nos convictions
 - nos objectifs et les moyens pour les atteindre

2. Notre fonctionnement (R.O.I.)
 - Cotisation annuelle
 - Prêt
 - Amendes
 - Jeu rendu incomplet ou endommagé
 - Jeux géants

Les ludothèques font partie des activités extrascolaires organisées et animées par COALA.

A côté de ces activités, COALA est également actif dans les formations (ATL et Centres de vacances), les centres de vacances et les relations internationales, autour d'un Secrétariat général chargé de la communication, des relations extérieures et de l'administration de l'asbl.



Centre d'Organisation et d'Animation de Loisirs Actifs asbl - RPM Nivelles 0435075583 – CBC : BE03 73201125 5384

Secrétariat Général : Rue du Rivage, 10 - 1300 Wavre / 010 22 44 49 / info@coala.be

Wavre / Andenne / Coordination ATL : olivier@coala.be - Botassart : thierry@coala.be - Gembloux / Mont-Saint-Guibert : vincent@coala.be

Plaines et séjours de vacances - Écoles de devoirs - Ludothèques - Animations extrascolaires - Coordinations ATL - Formations Centres de Vacances et Accueil Temps Libre - Relex - Relations internationales

Organisation de jeunesse pluraliste active dans le secteur extrascolaire au sens large

Organisme de Formation habilité par la Fédération Wallonie Bruxelles et l'ONE pour les Centres de vacances et l'ATL

PROJET PÉDAGOGIQUE DES LUDOTHEQUES ORGANISÉES PAR L'ASBL COALA

Notre projet pédagogique s'articule autour des valeurs de : respect, autonomie, citoyenneté, bienveillance, la créativité, l'action, et en priorité celles de l'amusement, la découverte et la coopération.

L'amusement :

Toute personne a besoin de souffler, de se reposer, de prendre du temps pour s'amuser, pour s'évader de son quotidien. La ludothèque est le bon endroit pour cela !

La découverte :

La ludothèque offre la possibilité de découvrir :

- une grande variété de jeux, connus et moins connus,
- un cadre et un environnement accueillant et adapté,
- une approche différente du jeu, grâce à des animateurs-joueurs,
- des jeux avant un éventuel achat.

La coopération :

Le jeu développe des facultés sociales intéressantes, il permet de découvrir d'autres personnes, de mettre en avant la notion de partage, de collaboration et de fair-play.

Le jeu permet également d'évoluer au sein d'un groupe.

Selon COALA,

- Le jeu est un moyen qui favorise la participation et les échanges.
- Le joueur est une personne qui a besoin de :
 - jouer et s'arrêter pour s'évader,
 - de prendre du temps
 - d'être accueilli et sécurisé,
 - d'être reconnu et valorisé.
- La ludothèque est un endroit :
 - accueillant et adapté,
 - dynamique et vivant,
 - accessible à tous.
- Les animateurs sont présents pour :
 - aider le joueur à découvrir les jeux mis à sa disposition,
 - jouer.

C'est pourquoi notre ludothèque souhaite :

- Proposer des moments de jeux :
 - adaptés à tout âge,
 - pendant les périodes d'ouverture de la ludothèque,
 - en organisant des événements (journées jeux, soirées jeux, ...).
- Privilégier l'aspect récréatif :
 - en favorisant l'amusement,
 - en organisant des temps et des lieux de convivialité,
- Favoriser la rencontre :
 - via des temps d'échange et de communication,
- Cultiver l'ouverture à l'autre :
 - en suscitant les partenariats et la collaboration,
 - en proposant des activités qui favorisent la connaissance de l'autre et la coopération,
 - en participant aux activités proposées par d'autres associations.

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR DES LUDOTHÈQUES COALA

✓ **Cotisation annuelle**

Elle s'élève à 5€ par famille.

Le jeu sur place est gratuit mais nécessite d'être membre en ordre de cotisation et de ce fait, d'être inscrit dans notre fichier.

✓ **Prêt**

Il s'élève à 0,50€ par jeu ou 1€ par jeu étoilé pour une durée de 2 semaines.

Le renouvellement du prêt peut être obtenu par téléphone sur simple demande sauf pour les jeux réservés par d'autres membres.

✓ **Amende de retard**

Si les emprunts ne sont pas rendus à la date prévue, une amende de 1€ par jeu et par semaine de retard sera réclamée.

✓ **Jeu rendu incomplet ou endommagé**

Chaque jeu est vérifié lors de son retour à la ludothèque. Il doit être en bon état, complet et propre.

Une amende de 3€ par pièce manquante ou cassée sera demandée.

Si le jeu est rendu inutilisable, les parents sont tenus de le rembourser afin que nous puissions le remplacer.

(Remarque : certains éditeurs de jeux n'ont pas de SAV... nous ne pouvons donc pas récupérer les pièces manquantes et devons donc réinvestir dans une boîte de jeu complète ! C'est le cas pour Djeco, Abacuspiele, ...)

✓ **Jeux géants**

Location : 15€/jeu/WE (10€ pour certains petits jeux en bois)

10€ par pièce manquante ou cassée

Une caution de 50€ sera demandée jusqu'à 3 jeux loués, à partir de 4 jeux elle s'élèvera à 100€. Celle-ci ne sera pas restituée en cas de casse d'un élément principal du jeu.

✓ **Responsabilités**

La ludothèque dégage toute responsabilité en cas d'accidents dans ses locaux ou avec les jeux prêtés.